

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 AVRIL 2018

Délégués titulaires présents :

~~Mesdames Marie-Claire BAILLEUX, Ludivine BILLOIR, Marie-Andrée CHOTEAU, Camille COQUELET, Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Anne GOZE, Christine NELAIN, Bernadette SOPO, Isabelle ZAWIEJA.~~

~~Messieurs Francis BERKMANS, Michel BLAISE, Alain BOURGUIN, Marc BURY, Salvatore CASTIGLIONE, Clotaire COLIN, Jean-Paul COMYN, Alain DEE, Laurent DEGALLAIX, Jean-François DELATTRE, Gérard DELMOTTE, Michel DEWITTE, Waldemar DOMIN, Joël DORDAIN, Jean-Marie DUBOIS, José DUBRULLE, Jean-Claude DULIEU, Thierry GIADZ, Didier JOVENIAUX, Bruno LEJEUNE, Jacques LOUVION, Jean-Claude MESSAGER, Henri PIETTE, Alexandre RASZKA, Gérard RAVEZ, Eric RENAUD, Aymeric ROBIN, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, Daniel SAUVAGE, Eric STIEVENARD, Fabien THEME, Jean-Marie TONDEUR, Pascal VANHELDER (départ constaté au cours de la présentation du présent point), Jean-Noël VERFAILLIE, Francis WOJTOWICZ, Raymond ZINGRAFF.~~

Délégués suppléants présents :

Madame Corinne COLLET-DONNAINT
Monsieur Xavier JOUANIN
Monsieur Joël SOIGNEUX
Monsieur Jean-Yves SYBILLE

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Madame Ludivine BILLOIR donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE
Madame Anne GOZE donne pouvoir à Monsieur Alexandre RASZKA
Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK donne pouvoir à Monsieur Bruno LEJEUNE

Liste des délégués excusés :

Madame Marie-Claire BAILLEUX
Madame Camille COQUELET
Madame Christine NELAIN
Madame Bernadette SOPO
Madame Isabelle ZAWIEJA
Monsieur Marc BURY
Monsieur Salvatore CASTIGLIONE
Monsieur Clotaire COLIN
Monsieur Jean-Paul COMYN
Monsieur Alain DEE
Monsieur Laurent DEGALLAIX
Monsieur Jean-François DELATTRE
Monsieur José DUBRULLE
Monsieur Thierry GIADZ
Monsieur Jacques LOUVION
Monsieur Jean-Claude MESSAGER
Monsieur Daniel SAUVAGE

Monsieur Fabien THIEME
Monsieur Pascal VANHELDER

Liste des délégués absents et non excusés :

Monsieur Francis BERKMANS
Monsieur Michel BLAISE

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2018_04_07

Objet : Convention d'attribution d'une subvention d'investissement au titre de l'exercice budgétaire 2018 avec la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu les articles L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2018_03_01 en date du 28 mars 2018, transmise au Contrôle de Légalité le 29 mars 2018 et portant sur le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2017_04_05 en date du 10 avril 2018, transmise au Contrôle de Légalité le 17 avril 2018 et portant sur l'approbation du programme d'investissements au titre de l'exercice 2018,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2017_04_06 en date du 10 avril 2018, transmise au Contrôle de Légalité le 17 avril 2018 et portant sur l'adoption du budget primitif de l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Le budget primitif du Syndicat fait état d'une subvention d'investissement pour l'exercice 2018 des membres d'un montant global de 7 000 000 euros, soit 3 500 000 euros pour la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole.

Il est ainsi prévu que le versement de la somme de 3 500 000 euros intervienne sur la base d'un titre de recettes émis par le SIMOUV et d'un bilan financier récapitulatif des opérations d'investissements engagées, signé de l'ordonnateur et du comptable public.

Il est donc demandé au Comité Syndical d'approuver le projet de convention de subvention d'investissement avec la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, tel que repris en annexe de la présente délibération, et d'autoriser Madame la Présidente à signer ce dernier ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

➤ **D'approuver la convention d'attribution d'une subvention d'investissement au titre de l'exercice budgétaire 2018 avec la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, dont le projet est repris en annexe de la présente délibération,**

➤ **D'autoriser Madame la Présidente à signer cette dernière ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.**

La recette sera imputée au chapitre 13.

Fait et délibéré en séance

Le 10 avril 2018

**POUR EXTRAIT EN FORME
Syndicat Intercommunal de
d'Organisation Urbaine du Valenciennes
Zone Industrielle N°4
B.P.12 - 59 880 SAINT SAULVE
Tél : 03 27 45 21 25
Fax : 03 27 45 65 21
Courriel : contact@simouv.fr**

Publiée le :

Affichée le : **17 AVR. 2018**

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe inistratif de LILLE dans un délai de deux ces de l'État.

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 17/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2018



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS



à la délibération n°: 2018-04-07

SIMOUV

Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois

Zone Industrielle N°4
B.P.12 / 59 880 SAINT SAULVE

Tél : 03 27 45 21 25

Fax : 03 27 45 65 21

Courriel : contact@simouv.fr

**CONVENTION D'ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU SIMOUV
AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018**

La Présidente
M. DUFOUR-TONINI

ENTRE d'une part,

La **Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM)** représentée par son Président en exercice, Monsieur Laurent DEGALLAIX., agissant en vertu de la délibération n° transmise au Contrôle de Légalité le ;
ci-après dénommée la CAVM,

ET d'autre part,

Le **Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV)** représenté par sa Présidente en exercice, Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical référencée en date du et transmise au Contrôle de Légalité le ;
ci-après dénommé le SIMOUV,

Il est exposé ce qui suit :

Les différentes réunions préparatoires au vote du Budget Primitif 2015 du Syndicat ont fait état de difficultés financières liées à la réalisation des infrastructures tramway des deux premières lignes et à l'annulation par le Tribunal Administratif de Lille de la procédure de délégation de service public 2015/2021.

Suite à ce constat, le SIMOUV a établi un plan de redressement de ses finances, sur la base d'un plan pluriannuel d'investissement et d'une prospective financière 2016/2021, présentés au Comité Syndical le 03 avril 2015 lors du débat d'orientation budgétaire.

Dans ce cadre, le rapport d'orientations budgétaires (ROB) présenté le 28 mars 2018 a mis à jour les projections budgétaires 2018/2020.

Ces projections financières font ainsi ressortir un besoin de financement au titre de la section d'investissement de 7 000 000 €.

En effet, la structure budgétaire du SIMOUV ne permet pas de disposer d'un autofinancement conséquent et de recourir à l'emprunt pour financer les opérations d'investissement à venir (renouvellement de la billettique, engagements contractuels à l'égard du délégataire, loi sur la transition énergétique,...).

Cette subvention d'investissement a dès lors pour conséquence de limiter la progression de l'endettement et donc de contribuer à la restauration des finances du SIMOUV.

Le budget primitif du SIMOUV adopté le fait ainsi état d'une subvention des membres d'un montant global de 7 000 000€, soit 3 500 000 € par membre.

La présente convention définit ainsi les modalités de mise en œuvre de cette subvention.

Il est donc convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la subvention

Une subvention d'investissement de 3 500 000 € est attribuée pour 2018 par la CAVM au SIMOUV afin de :

- permettre la réalisation des investissements tels que décrits en annexe de la présente convention;
- limiter le recours à l'emprunt.

La présente subvention n'est pas soumise à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

ARTICLE 2 : Modalités de versement de la subvention

Conformément aux échanges tenus lors du vote du budget primitif 2018, les parties conviennent d'un versement unique de 3 500 000€.

Le versement de la subvention d'investissement interviendra sur la base d'un titre de recettes émis par le SIMOUV et d'un bilan financier récapitulatif des opérations d'investissements engagées, signé de l'ordonnateur et du comptable public.

ARTICLE 3 : Durée de la convention

La présente convention prendra ses effets à compter de sa notification à la CAVM pour s'achever au 31 mars 2019.

Un avenant pourra prolonger la durée de la présente convention.

ARTICLE 4 : Suivi

Le SIMOUV s'engage à transmettre à l'issue de la présente convention un état de suivi des dépenses et recettes.

Le SIMOUV s'engage à informer la CAVM dans les meilleurs délais de toutes modifications de son environnement budgétaire et financier qui ne lui permettrait pas de respecter sa stratégie financière inscrite au ROB 2018.

ARTICLE 5 : Litiges

En cas de litiges et à défaut d'accord amiable, le différend sera porté devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait à Valenciennes, le

Fait à Saint-Saulve, le

Pour la Communauté d'Agglomération de
Valenciennes Métropole

Pour le SIMOUV

Le Président

La Présidente

Monsieur Laurent DEGALLAIN

Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS - SIMOUV 2018

1 INVESTISSEMENT D'EXPLOITATION	
INFRASTRUCTURES DU TRAMWAY	657 278
SYSTEMES TECHNIQUES TRANSVERS AUX	140 000
RENOUVELLEMENT DE LA VIDEO SURVEILLANCE T1	540 000
REFECTION DES STATIONS DE LA T1	802 944
MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION WIFI - TRAMWAY	150 000
MISE A NIVEAU DU TOUR EN FOSSE	100 000
REFECTION CHAUDIERE DE SAINT-SAULY	110 000
REMISE EN ETAT BACHE INCENDIE SAINT-WAAST	40 000
SOLUTION DE REMPLACEMENT DU DATA - T2	700 000
BILLETTIQUE	130 000
TRANSITION ENERGETIQUE GNV (station gaz et bâtiment)	300 000
TOTAL	3 670 222
2 GRANDES REVISIONS TRAMWAY	
	598 002
3 RENOUELEMENT PARC AUTOBUS	
VEHICULES PREVUS AU CONTRAT DE DSP	1 829 722
TOTAL	1 829 722
4 INFRASTRUCTURES SECURITE	
AMELIORATION DES DISPOSITIFS DE SECURITE	200 000
MISE EN PLACE TOURNE A GAUCHE PRESNES SUR ESCAUT	20 000
TOTAL	220 000
5 INFORMATIQUE ET LOGICIELS	
MAINTENANCE MATERIELS	4 000
MAINTENANCE LOGICIELS	1 000
TOTAL	5 000
6 ENQUETES	
ENQUETE MENAGE DE PLACEMENT	400 000
TOTAL	400 000
7 FICHES ACTION PDU	
ETUDE FAISABILITE DESSERTE HOPITAL	70 000
CREATION DE POLES D'ECHANGES ET DE P+R	30 000
METTRE EN ŒUVRE LE SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE	70 000
TOTAL	170 000
8 ETUDES ET SUIVI SCOT	
	100 000
9 ALEAS TRAVAUX ET BATIMENT SIMOUV	
	50 000
A - Investissements structurels (1+2+4+5+6)	4 893 223
B - Renouvellement du parc autobus (3)	1 829 722
C - Investissements au titre des orientations du PDU (7), du SCOT (8) et divers travaux	320 000
A FINANCER A+B+C	7 042 945